

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2020 à 20 heures

Présents : S. GENEST, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, C. CORNUT, C. PEIS, N. ATAMNA, F. DOIZE, E. HILAIRE, C. DOIZE, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, A. CHALABREYSSE, J. ROUDIER

Absent : J-L JOUVE

Absents excusés : S. BALADIER, D. AUZAS

Procuration : S. BALADIER à E. HILAIRE, D. AUZAS à S. GENEST

Secrétaire de séance : Julie ROUDIER

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

- 1-MAPA révision contrats d'assurance
- 2-Action en justice Matignon

Ecole

- 1-Tarif cantine
- 2-Modification règlement intérieur
- 3-Classe ULIS
- 4-Garderie enfants du personnel

Urbanisme

- 1-Taxe sur terrains constructibles
- 2-Achat terrain Moulinage

Patrimoine :

- 1- Gestion des Locaux professionnels rue des Moulinages

Voirie:

- 1- Convention CD 07

Associations :

- 1- Subventions exceptionnelles

Questions diverses:

- 1-Actualité agents
- 2-Pharmacie infos « école »
- 3-Sorties scolaires

Administration Générale

1-Madame le maire explique qu'un cabinet conseil a été chargé d'étudier les contrats d'assurances de la commune afin de d'améliorer les conditions et de revoir la tarification. Des économies de 20 à 25 % sont envisagées avec de meilleures garanties (présentées lors du dernier CM).

L'objet de la délibération est de permettre au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Des informations seront données au fur et à mesure de l'avancé du marché

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la présente délégation.

Ecole

1- Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'augmentation de 5 % du prix du repas de la cantine fourni par le prestataire de service à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, le prix du repas livré passant de 3.50 € à 3.68 € TTC. La proposition est de répercuter cette augmentation sur le prix de vente des repas en rappelant que le tarif de la cantine scolaire est fixé depuis le 1^{er} janvier 2020 à 3.70 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter de 5 %, soit 20 centimes d'euros, le prix de vente du repas à la cantine scolaire, le fixant ainsi à 3.90 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

2- Madame le Maire informe le conseil municipal de la modification du règlement intérieur du périscolaire.

Jusqu'à présent les parents n'ayant pas accès à internet pouvaient se rendre à l'agence postale pour réserver et payer les services périscolaires dont ils avaient besoin. La nouvelle organisation prévoit que la réservation hebdomadaire de la cantine et de la garderie se fasse, par sms, auprès de la coordinatrice du service périscolaire le jeudi avant 22h. Le paiement ne pouvant désormais s'effectuer par virement bancaire ou exceptionnellement à l'agence postale (par chèque ou par carte bancaire). Seulement 4 familles sont concernées.

3- Madame le Maire rappelle que la commune de Lachapelle sous Aubenas a obligation d'accueillir dans son école publique des enfants de communes extérieures dans la classe ULIS TED (anciennement dénommée CLIS), toutes les communes ne disposant de ce type de classe.

Les années antérieures, cette participation était calculée en divisant le montant des dépenses par le nombre d'élèves. Cette dernière étant quasiment similaire d'une année sur l'autre, Madame le maire propose le montant de 1050€/enfant pour l'année 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité,

4- Madame le Maire propose de régulariser le fonctionnement concernant la garderie à l'école, pour les enfants du personnel communal. Cela permettra de connaître le nombre exact des enfants, afin d'assurer la sécurité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention, décide de prendre en charge le remboursement des frais de garderie des enfants du personnel (titulaire et contractuel), sur leur temps de travail. Ce remboursement se fera par mandat administratif sur présentation de la facture de garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette régularisation.

Urbanisme

1- Madame le maire, expose à l'assemblée que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n°2006-872 du 13 juillet 2006) codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI) permet aux Communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation. Cette taxe a été créée pour restituer aux Communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre ces terrains constructibles. Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première session, à titre onéreux, d'un terrain intervenu après son classement en terrain constructible.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'institution sur le territoire de la Commune d'une taxe forfaitaire de 10%, sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles et s'appliquera dans les conditions définies dans la délibération.

2- Madame le Maire propose l'achat du terrain par la commune dans sa globalité, parcelle B 1144 d'une surface de 1124 m², situé lieu-dit « rue des moulinages » afin de dynamiser l'économie locale et de réaliser des services à la population. La commission développement économique et commercial s'est réunie le 29 septembre 2020 pour présentation et étude du projet. Un avis favorable de la commission a été émis. Le montant de la vente est de 86280€. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'achat du terrain.

Patrimoine :

Madame le Maire propose un abattement de 50% des 7 loyers « rue des Moulinages » concernant la première période de confinement, à savoir du 16 mars au 10 mai 2020. Les professionnels de santé occupant les locaux n'ont pas pu travailler ce qui a eu un impact important sur leur trésorerie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide un abattement de 50% sur les loyers rue des Moulinages.

La Commune est propriétaire et gestionnaire de locaux, qui font partie de son domaine privé. Considérant les difficultés rencontrées dans la gestion de ces locaux, il est proposé de conclure un mandat de gestion locative pour les locaux communaux avec l'agence AASI situé 8 place du Général de Gaulle 07200 Aubenas. L'agence prendrait en charge les prestations stipulées sur le mandat de gestion locative : Ce mandat de gestion locative serait conclu pour une durée de 6 ans, moyennant une rémunération du mandataire de 8% TTC est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale. Cette rémunération est calculée sur la base des encaissements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité,

Voirie :

Madame le Maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en avait fait la demande, une offre d'Assistance Technique aux Collectivités via le SDEA.

En matière de voirie communale, La commune adhère SDEA et peut à ce titre approuver cette offre.

Cette prestation est calculée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transféré à un établissement public de coopération intercommunale.

La population, éventuellement pondérée, est de 1117 habitants. Le montant s'élève à 2792,50 euros. La rémunération est soumise à la TVA (20%)

Madame le Maire propose de renouveler cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

6/Associations :

Madame la Maire propose une subvention exceptionnelle pour l'association Seven Cross Fighting, salle de sport en difficulté suite à la fermeture du deuxième confinement. Cette association n'a reçu aucune aide jusqu'à ce jour.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer en 2020 une subvention de 500 euros.

7/Questions diverses:

Actualité agents

S.GENEST fait part que les entretiens pour le recrutement d'une secrétaire de mairie ont débuté. 5 candidats ont été reçus.

Pharmacie infos « école »

J.ROUDIÉ informe que le PPMS de l'école a été remis à jour par la directrice Me Palloux, la pharmacie a été renouveler en fonction du protocole, ainsi que la pharmacie de premier soins pour les enfants de l'école.

Sorties Scolaires

S.GENEST fait part au Conseil du projet de classe découverte des CM1/CM2 prévu du 19 au 23 mars 2018 à Meyras. Le Conseil Départemental n'ayant pas encore statué sur les sorties patrimoines et classe découverte pour l'année 2020/2021, le budget sera donc voté à un prochain conseil municipal.

C.SUCHET informe le conseil municipal des actions du CCAS. Le colis de Noël choisi par les bénéficiaires de la commune ayant 72 ans et plus ont été retirés en Mairie la semaine du 07 Décembre par le biais de permanence. En cas de difficultés particulières le colis sera remis par les élus à chaque domicile sur rendez-vous. Le CCAS a une attention bienveillante pour les personnes de notre commune résidant en EHPAD.

A l'école de notre village, le CCAS apporte sa contribution en offrant des friandises appréciées par les 164 élèves. Le repas de l'Amitié, pour les personnes inscrites est reporté au printemps 2021 en espérant des jours meilleurs pour se retrouver en toute convivialité.

Le CCAS s'est mobilisé pour le confinement afin de renforcer le lien social auprès des personnes âgées, isolées ou fragiles. Un recensement en Mairie a permis de prendre contact.

M.PIALAT annonce la pose d'un défibrillateur devant la mairie ainsi que l'installation de 4 nouvelles bornes à incendies pour un montant total de 11787,90 euros. Le moteur de la cloche de l'église étant cassé des devis sont en cours. Un comptage des véhicules de la traversée du village et route de l'Argentière a été réalisé, le compte rendu sera bientôt réalisé. Enedis doit réaliser des travaux sur un fil électrique au sol chemin Champs-Dus.

S.GENEST souhaite égayer la commune avec des décorations de Noël durable et écologique. L'association Béthanie participera à la décoration du village ainsi que les enfants de l'école et les agents communaux.

J.ROUDIER informe le conseil municipal que les inscriptions au concours de Noël sont ouvertes et qu'un bel engouement a eu lieu autour de cette animation. Des informations sont données sur la prochaine gazette « Lachapelle'mag » dont la distribution aura lieu courant décembre. Pour la dernière distribution quelques boîtes aux lettres ont été oubliées, les habitants peuvent se rendre en Mairie si leurs boîtes aux lettres est oubliée.

S.GENEST annonce que des poches de fibre seront prochainement installées dans le local ADN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Lachapelle sous Aubenas, 14 décembre 2020,
Julie ROUDIER



